



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions libérales : réforme

Question écrite n° 22743

Texte de la question

M. Jean-Pierre Blazy attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les très vives inquiétudes des professions libérales face au projet de réforme du régime de base initié par la CNAVPL. Les orthophonistes, les masseurs-kinésithérapeutes, les médecins, les notaires, les pharmaciens, les vétérinaires, condamnent cette réforme dont le but n'est assurément pas de pérenniser le régime (en équilibre jusqu'en 2040) mais de faire supporter aux professionnels aux revenus les plus modestes l'effort de financement de la retraite des professionnels aux revenus les plus hauts. Au sein des professions libérales, la catégorie des auxiliaires médicaux se caractérise non seulement par un effectif important et par un très bon rapport démographique, mais aussi par un niveau de revenu qui est, en moyenne, deux fois moins élevé que celui des autres professions libérales. Le précédent gouvernement, conscient des graves inégalités que créerait cette réforme, avait exprimé son opposition à celle-ci et avait fait part de son soutien aux organisations professionnelles. Il lui demande donc d'apporter des précisions rassurantes sur les intentions gouvernementales sur cette question, afin de répondre aux légitimes inquiétudes exprimées par les professions libérales.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Blazy](#)

Circonscription : Val-d'Oise (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22743

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2003, page 5911